



# FLASH INFOS

Dans ce numéro :

Avril 2020 n°264

## **Flash spécial COVID-19 :**

**CONFINEMENT / RESPECT / SOLIDARITE / SERVICES**

### **Confinement :**

Devons-nous rappeler les gestes barrières encore et encore et tenter à nouveau d'expliquer à ceux, qui continuent, par ignorance ou par bêtise à défier les règles collectives, quels sont les risques qu'ils prennent et font peser sur les autres et sur leurs proches ?

La crise sanitaire que nous vivons est d'une gravité exceptionnelle et pourtant, certains de nos concitoyens ne semblent pas le percevoir : sorties prolongées et répétées, apéro avec les copains, soirée anniversaire ...

On peut se demander ce qui est si difficile à comprendre dans le concept du confinement et pourquoi certains s'octroient des libertés individuelles. Chacun doit par solidarité et civisme se contraindre et accepter de se soumettre à des consignes qui nous protègent collectivement.

Fort heureusement, ces individus sont très minoritaires et globalement les règles sont bien suivies

**N'oublions pas que rester chez soi sauve des vies et que ces efforts devraient permettre que le confinement strict ne se prolonge pas au delà du 11 mai.**

**Gardons à l'esprit, par ailleurs, qu'il faut également appliquer les règles ordinaires, parfois mises à mal, caution de notre bien-vivre ensemble et notre respect de l'autre.**

### **Respect :**

**Nuisances sonores :** la période que nous vivons est tout à fait inédite et se prolonge. La grande majorité des habitants est confinée et en profite pour bricoler ou entretenir son jardin, puisqu'en ce moment, nous avons tout du temps, beaucoup de temps. Ces travaux sont parfois bruyants et longs, c'est pourquoi nous vous rappelons que les horaires réservés à ce type d'interventions sont encadrés et vous invitons à les respecter scrupuleusement :

**8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi,**

**de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi, de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.**

Ces mêmes nuisances sonores peuvent être générées par des appareils diffusant de la musique de manière répétitive et intensive.

Alors, profitons-en pour faire tous ce que l'on n'a pas le temps de faire, mais pensons à notre voisinage, à nos soignants, nombreux dans la commune, qui ont besoin de se reposer, et également à tous ceux qui continuent à travailler pour nous assurer les services indispensables et nous permettre de vivre au mieux cette période de confinement.

**Déchets et ordures ménagères :** Les ordures ménagères continuent à être ramassées chaque lundi et nous vous avons, dans le dernier flash info, invités à stocker verres, plastiques et cartons dans un petit coin de votre propriété jusqu'à la fin du confinement. Les poubelles jaunes ne devraient pas être collectées, ni sorties en même temps que les poubelles bordeaux, efforcez-vous de stocker et de vous préparer à recycler. La collecte des poubelles jaunes devrait reprendre à partir du 20 avril.

Pour les déchets verts, nous vous rappelons qu'il en est de même. Il est possible de déposer ses tontes dans le coin de son jardin (pas dans un sac sous peine de générer un processus de fermentation). Les tontes



peuvent être déposées au sol, l'herbe va se dessécher et pourra progressivement être incorporée à un éventuel composteur ou rejoindre la déchetterie, dès que cette dernière sera ré-ouverte au public.

Il est également possible d'étaler l'herbe tondue en couche de 5 à 10 cm aux pieds des plates-bandes. De cette manière les tontes limiteront la pousse de mauvaises herbes.

Nos employés retrouvent pourtant des déchets verts dans les espaces collectifs et dans les noues (petits fossés végétalisés permettant de recueillir l'eau de ruissellement) au risque des les colmater. Les abords du village, nettoyés dernièrement par les bénévoles, sont à nouveau remplis de détritux de toute nature. De quoi décourager les bonnes volontés.

**Déjections canines :** Nos amis les chiens sont chouchoutés et promenés régulièrement, hélas les traces de leurs passages sont trop souvent déposées sur nos trottoirs. Nous rappelons donc que tout **propriétaire ou « promeneur » de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public.**

Que les accompagnants n'oublent donc pas de se munir des précieux petits « sacs à crottes ».

### **Chats errants :**

Ce printemps si particulier n'est pas vécu par les animaux de la même manière que pour les humains et ne perturbe pas leur cycle de vie.

Les chattes commencent à mettre bas et la problématique des chats sauvages va de nouveau se poser. Nourrir un animal et lui prodiguer de l'affection nous engage et nous élèvent au statut de propriétaire, ce qui nous en donne les obligations et les responsabilités.

Chacun doit donc assumer ses responsabilités pleines et entières et répondre à la totalité des obligations qu'il a, vis à vis de l'animal qu'il a choisi de prendre en charge, mais également vis à vis de son voisinage : nourrir, choyer certes, mais également vacciner, soigner, faire identifier par puce ou tatouage et contrôler la régulation de la population.

La prolifération des chats errants est due à la négligence. On ne peut décemment se satisfaire des seuls bons moments passés avec un animal de compagnie.

La stérilisation a un coût certes, mais ce coût peut être largement diminué. Nous vous avons déjà invité à vous renseigner auprès de Monsieur WORMSER habitant de Courcy, partenaire de l'AFPA (Association Fismoise de Protection des Animaux). Celui-ci est en mesure de vous informer et de vous conseiller (03-26-49-61-21).

Ce problème qui se pose à l'échelon communal ne peut être résolu qu'avec la prise de conscience générale, et nous invitons donc chacun des propriétaires d'animaux non encore stérilisés à agir au plus vite.

### **UN RAPPEL QUI DOIT EVEILLER NOS CRAINTES :**

**Chaque année, une chatte peut mettre au monde jusqu'à 36 petits.**



Enfin, être propriétaire d'un chat mâle ne dédouane pas de ses responsabilités.

Merci de l'attention que vous portez à cette information qui nous concerne tous, et merci aux propriétaires de la prendre en compte.

Petit rappel, non négligeable. Les chats dits errants ne sont pas responsables de leur situation et ne peuvent être éliminés. L'action menée par Monsieur WORMSER va dans le sens de la limitation du nombre des animaux sans propriétaire et du respect des textes. Vous pouvez participer en apportant un soutien à notre bénévole (nourriture pour chat déposée à la mairie) dont l'action n'est pas toujours convenablement perçue, afin qu'il puisse continuer à nourrir les animaux errants qu'il a fait stériliser.

**Stationnement** : En cette période de confinement et de limitation drastique de l'activité professionnelle, il n'y a pas que la population des chats sauvages qui se voit multipliée, celle des automobiles et véhicules de toute sorte est à son maximum le long de nos voies publiques et il est donc important de faire quelques rappels des règles officielles :

Le domaine public est **PUBLIC**, ce qui revient à dire qu'il ne vous appartient pas et que vous ne pouvez vous l'attribuer et encore moins menacer les personnes qui se stationneraient devant votre propriété. Les règles de bon voisinage, s'appliquent et on laisse souvent par habitude les gens se garer devant chez eux, cependant s'il arrive de temps à autre, qu'un véhicule soit stationné devant chez vous, vous devrez simplement vous garer un peu plus loin.

Nous en venons donc au point suivant qui en découle directement. Les propriétaires de voitures doivent être normalement en mesure de gérer sur leur **propriété privée** leur stationnement. Certes, cela n'est pas toujours possible, mais le nombre de véhicules doit être proportionné à la composition de la famille et à la taille de l'espace privé pouvant accueillir du stationnement.

Si vous gérez, 3-4-5-6 et même 7 véhicules (plusieurs cas sur la commune) alors, vous devez, soit assurer un stationnement sur votre propriété, soit limiter votre « cheptel ».

**Pour rappel**, les règles actuelles du document d'urbanisme oblige les pétitionnaires à prévoir deux places hors clôture, au minimum sur leur propriété.

Nous devons ce rappel des règles élémentaires, à une recrudescence des problèmes de voisinage liés au stationnement. Le domaine public n'est pas élastique et le nombre des véhicules est pourtant en constante augmentation. Chacun doit donc se prendre en charge et doit veiller au respect des règles ci-dessus rappelées, garant une fois de plus du bien-vivre ensemble.



**Travaux sans autorisation** : La période actuelle serait-elle sujette aux incivilités et aux abus ?

Toujours est-il que les règles du droit public, elles, n'ont pas changé et que les autorisations avant travaux sont toujours nécessaires.

La gendarmerie, qui patrouille régulièrement dans la commune nous a signalé des travaux en cours, sans « affichages légaux » et après vérification auprès de nos services, ils sont bien sans autorisation !

Les risques encourus restent actifs, même si les délais d'autorisation sont allongés. Nous invitons donc les personnes qui ont commencé des travaux nécessitant des autorisations ou des déclarations à cesser et à régulariser auprès de la Mairie.

### Services de Proximité :

La municipalité a cherché à développer et diversifier les offres vous permettant de faire vos courses alimentaires localement :

#### le samedi matin sur la place de la Mairie entre 8h et 13h

- ⇒ Boucherie Lefranc (A noter, que vous pouvez passer vos commandes au 06.47.22.37.30)
- ⇒ Fruits et légumes Aux délices de Marie.

#### Le jeudi une semaine sur deux à 16h30

- ⇒ Un fromager, producteur, « La ferme de la fontaine ORION » se propose de livrer vos commandes sur la place de la Mairie, 2 fois par mois. Prochaine livraison le jeudi 30 avril sur ce lien <https://claire-halleux-boutique.fr/login>

(Cliquer sur « Pour s'inscrire c'est ici ! », renseigner alors le formulaire, avec mot de passe et vérification du mot de passe. Renseigner la case « Nom de votre CE » avec : **Village de Courcy**) ou par le biais de M. PINTA Etienne qui se propose de prendre vos commandes au **06.38.78.74.50** .

- ⇒ Un brasseur de bières artisanales « MASCLAUX » de Bermericourt se propose de livrer vos commandes, vous pouvez le contacter au 06.11.79.07.54

A CONSOMMER AVEC MODERATION

**Solidarité :**

La municipalité a souhaité organiser, à la demande de la Préfecture, la fabrication de blouses de protection en coton à destination de nos soignants. L'information a commencé à circuler par mail et de bouche à oreille et en moins de 3 jours, ce sont plus d'une cinquantaine de bénévoles qui se sont proposés pour participer. Collecte et tri des tissus, découpe, couture, élastiquage des manches, lavage et repassage et enfin mise en carton. Sans oublier l'organisation de ces ateliers qui ne peuvent se faire que dans le strict cadre du confinement, c'est à dire chez soi et donc l'acheminement des « précieux cabas de coupons » en porte à porte.



Ce nouveau flash nous permet donc de diffuser largement l'information et de vous inviter à ouvrir vos armoires et vos tiroirs afin de nous permettre de continuer notre production, en déposant en mairie, si ce n'est déjà fait, vos anciens draps et housses de couette en coton (unis, à pois, à carreaux, à motifs...) et vos réserves d'élastique.

Notre petite entreprise solidaire fonctionne à plein régime et n'a pas fait de pause durant ce week-end de Pâques confiné. Ce vendredi 10 avril, nous avons livré 70 blouses à l'hôpital et nous nous préparons à en livrer autant en fin de semaine.

Les petites mains peuvent encore nous rejoindre, d'autant que lorsque la production de blouses s'arrêtera nous imaginons déjà mobiliser pour la fabrication de « masques alternatifs en tissu » à destination des habitants (participation modique avec caisse de solidarité au profit de nos hôpitaux).

De nombreux voisins vigilants assurent une assistance régulière auprès de personnes isolées. Nous avons généralisé cette pratique et mis place un système de référent/bénéficiaire pour maintenir un lien et aider les personnes les plus vulnérables face au virus covid 19. L'objectif de cette opération de solidarité est simple : garder le contact durant cette difficile période de confinement et rendre les petits services nécessaires afin que ces personnes plus vulnérables ne soient pas obligées de sortir et de s'exposer.

Vous avez été nombreux à proposer votre aide et cette initiative est très positive.

Cette crise sanitaire met donc encore une fois en lumière l'esprit de solidarité et de générosité qui anime une grande partie de nos concitoyens et c'est un point extrêmement positif et nécessaire actuellement.

**Rappel :** Nous vous rappelons que les services de la Mairie et de l'Agence postale ne restent accessibles que pour les démarches urgentes et impérieuses. Paiement prioritairement en carte bleue.

**Prenez soin de vous et des autres : confinez-vous !**

Nous voici donc arrivés à la fin de ce nouveau flash info. J'avoue mon soulagement d'avoir pu évoquer le formidable élan de solidarité des volontaires qui ont répondu et répondront, j'en suis certaine aux sollicitations de la Mairie pour épauler nos aînés et les plus vulnérables et pour venir en soutien à nos soignants qui manquent cruellement de matériel élémentaire de protection. J'ai le désagréable sentiment, au delà de cette « fenêtre ouverte », d'avoir rédigé un document non exhaustif des incivilités et abus commis chaque jour par quelques-uns. Et je voudrais dire à ceux et celles, très nombreux, qui s'efforcent au quotidien d'être respectueux et vigilants, que je suis sincèrement désolée d'avoir été dans l'obligation de dresser une liste à la « Prévert » de ces rappels au civisme et que je reste très heureuse et très fière du dynamisme de notre commune.

